

PARC DE WOLUWE

INFO-FICHE

GESTION DES MASSIFS BOISÉS

Le parc de Woluwe a été créé à la fin du XIXème/début XXème siècle, à l'époque pour offrir un cadre de verdure en périphérie de Bruxelles. Aujourd'hui, il est entièrement entouré par la ville. Pourtant, son intérêt écologique et paysager n'en est pas moins essentiel, comme le prouvent ses statuts de site Natura 2000 et de site classé.

Les massifs boisés du parc de Woluwe structurent les vues et panoramas. Ils sont de type forestier, denses et, à l'échelle du parc, diversifiés.

Plusieurs études menées en 2015 ont montré que les massifs boisés souffraient de problèmes phytosanitaires (étude de la société Eurosense) et d'une perte de la diversité biologique initialement présente (étude forestière d'Olivier Baudry et de l'étude historique et paysagère du bureau Fondu). Une des causes de cette problématique est la surdensité actuelle des massifs forestiers. La surdensité a des conséquences multiples : une banalisation de la diversité, une accumulation des bois sur pied menant à un très haut niveau de compétition entre les arbres, une diminution de la vigueur des arbres, une fermeture des milieux.

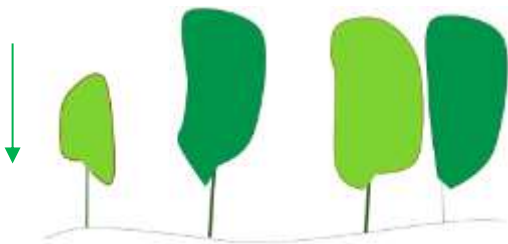
En effet, alors que la densité d'arbres peut être élevée lors des premiers stades de plantation ou de régénération naturelle, celle-ci diminue naturellement au cours du stade de développement des arbres. D'autre part, avec le temps, la quantité de lumière disponible diminue et seules les espèces tolérant mieux l'ombrage supportent ces conditions (hêtre, érables, tilleuls, charme, noisetier...). L'analyse de l'étude forestière d'Olivier Baudry montre que la densité de la majorité des parcelles n'est pas compatible avec un renouvellement continu des peuplements.

Les inventaires réalisés sur tous les massifs montrent également que huit espèces dominent la diversité du parc. Les érables sycomore et plane dominant la sylve, les frênes suivent ces deux espèces mais souffrent d'une maladie (chalarose du frêne) depuis plus de 10 ans. Le chêne rouge d'Amérique, le chêne pédonculé, le bouleau verruqueux, le hêtre et le pin sylvestre sont les autres arbres dominants. Les espèces plus intolérantes à l'ombrage sont en régression depuis leur implantation dans le parc. Pourtant, certaines de ces espèces (chêne sessile, merisier, bouleau, pin sylvestre...) résistent très bien aux sécheresses de plus en plus fréquentes et présentent un intérêt écologique fort. La présence de vieux arbres est manifeste dans beaucoup de ces massifs boisés.

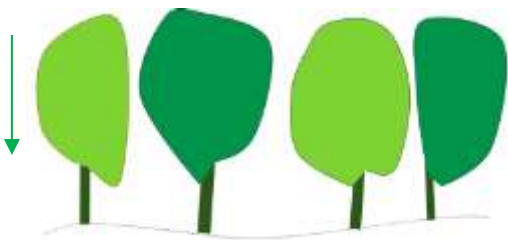
Le plan de gestion pour la régénération des massifs boisés donne les orientations pour les années à venir. Schématiquement, nous représentons l'évolution d'un massif boisé comme suit :



a. *Situation initiale, la densité contraint les formes des couronnes, les troncs sont grêles.*



b. *Après éclaircie, la densité a été réduite de manière à diminuer la compétition entre les arbres.*



c. *Cinq années plus tard, la croissance des couronnes a permis de combler les vides entre eux ; les troncs se sont fortifiés et la stabilité des arbres est améliorée.*

Durant les prochaines années, des travaux de coupes sont programmés dans l'ensemble du parc. Il s'agit de coupes d'éclaircies et non de mises à blanc. Ces coupes sont planifiées dans le temps et dans l'espace. Elles se dérouleront selon un planning déterminé, parcelle par parcelle, de manière à remonter face aux vents dominants (sud-ouest) (cf. carte).

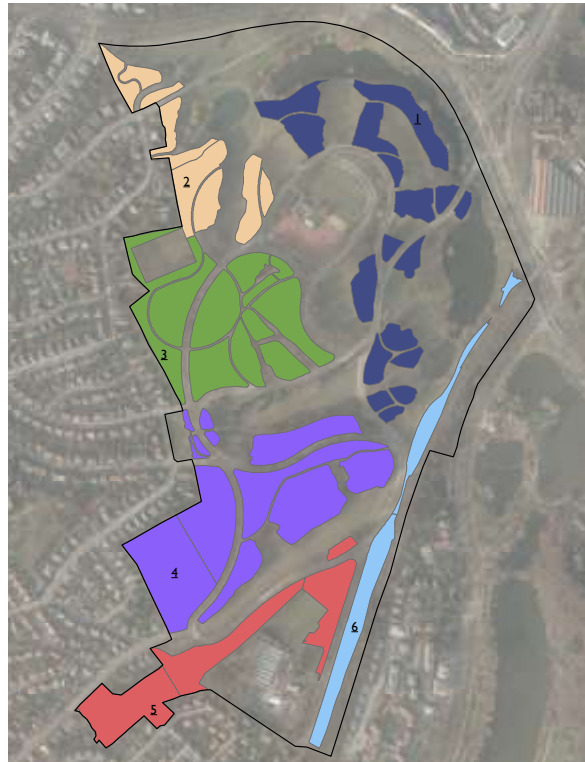
Les principaux objectifs de ces coupes sont :

- Assurer la qualité paysagère et les vues dans le parc par le maintien à terme des massifs forestiers
- Permettre la régénération ou replantation
- Revaloriser les lisières
- Sécuriser la fréquentation des massifs et des abords en renforçant la stabilité des arbres résiduels (les arbres seront plus « trapus »)
- Augmenter l'état de santé des arbres résiduels
- Maintenir la diversité en conservant les espèces qui tolèrent le moins l'ombrage et qui seraient, par nature, plus rares si on laissait le milieu évoluer naturellement

En pratique, les gestionnaires du parc de Woluwe procéderont annuellement à des marquages (martelage) des arbres à couper durant l'hiver selon une rotation fixée à 6 ans. Lors des travaux de coupe, toutes les mesures de précaution seront prises pour continuer à accueillir le public. Nous attirons toutefois votre attention sur les risques qu'il y a à se promener à proximité des chantiers de coupe, durant les travaux mais aussi dans les quelques jours qui les suivent. En effet, certaines branches restent parfois coincées dans les couronnes des arbres voisins et mettent plusieurs jours à tomber. Nous demandons dès lors au public de respecter strictement les zones de sécurité.

Concrètement, la première et deuxième coupe ont été réalisées en 2019 et début 2020 et concernaient l'abattage de 425 arbres et la régénération et replantation surtout dans les lisières et trouées existantes ou créées.

La troisième coupe programmée au second semestre 2020 concerne l'abattage de 408 arbres avec replantation.



Les arbres coupés seront principalement utilisés pour servir de bois de chauffage, dans un réseau local de valorisation. Lorsque les dimensions et qualités le permettront, certains arbres pourront être valorisés en bois de sciage.

ET APRÈS ?

Qu'est-ce qui sera réalisé après la phase d'abattage ? Au sein des massifs, en principe rien. La réduction de la densité d'arbres par l'homme est une accélération du processus naturel. Progressivement, la remise en lumière du sous-bois devrait permettre le développement d'une flore herbacée plus diversifiée et accueillante pour la faune et à terme également des nouveaux arbres. Dans certaines situations, des plantations seront réalisées, de manière à accélérer le renouvellement des massifs ; il s'agira de plantations d'arbres ou d'arbustes surtout en lisière et parfois dans les massifs. Ces plantations seront préservées du piétinement par des clôtures mobiles en bois.

Bruxelles Environnement se lance dans un défi important : assurer la reprise de la gestion des massifs boisés et débiter leur renouvellement. Ces opérations sont réfléchies pour garantir la cohabitation des fonctions sociales, paysagères et écologiques du parc.